

## MISE AU CONCOURS D'UN POSTE D'ASSISTANT-E DOCTORANT-E EN LOGOPÉDIE A 50%

**Charge** : Assistant-e doctorant-e à 50% en logopédie, dans le cadre de l'équipe dirigée par la professeure Katrin Skoruppa (Institut des sciences logopédiques, Maison des sciences du langage et de la communication) à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel

**Titre** : Master en logopédie, ou titre jugé équivalent en linguistique, sciences du langage, psychologie ou sciences de l'éducation

**Profil** : Le/la titulaire devra témoigner

- d'une connaissance de (ou d'un intérêt pour) l'étude du langage, de son acquisition et de ses troubles
- d'un intérêt pour la recherche scientifique en logopédie, et ce dans un des domaines de spécialisation de l'équipe (l'apprentissage du langage oral chez le jeune enfant, le dépistage et le traitement de ses troubles, le plurilinguisme, la surdité)
- d'une motivation d'entreprendre un doctorat.
- d'un intérêt pour la formation et l'encadrement des étudiants (niveaux bachelor et master).
- La limite d'âge légale pour l'engagement d'assistant-e-s doctorant-e-s est fixée à 30 ans (34 par dérogation).

**Activités** : - enseignement de TPs dans le cadre du pilier de bachelor de logopédie et encadrement des étudiants de master  
- participation aux recherches de l'équipe de logopédie  
- activités scientifiques personnelles  
- participation à des tâches administratives liées à la formation des étudiant-e-s et à la vie de la chaire de logopédie 1

**Entrée en fonction** : 1<sup>er</sup> avril 2022 (si possible)

**Traitement** : Selon les normes de l'Université de Neuchâtel

**Postulation** : Les dossiers de candidatures – incluant une lettre de motivation détaillant les intérêts de recherche, un curriculum vitae, la photocopie des titres obtenus, les noms de personnes pouvant fournir des références et le mémoire de master (ou autre travail écrit important) – ainsi que toute question préalable doivent être envoyés par e-mail à Mme Katrin Skoruppa (katrin.skoruppa@unine.ch) **jusqu'au 20 février 2022.**